

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2010 à 20 heures 30

PROCES VERBAL

Date de convocation : 30 novembre 2010

Date d'affichage : 10 décembre 2010

L'an deux mille dix, le lundi six décembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de Montoire-sur-le-Loir, sous la présidence de Monsieur Pierre ROGER, Maire de MONTOIRE.

Etaient présents : M. ROGER,

MM. MOYER, SASSIER, Mme LEGEAY, M. GUIBON, Mme GOUPY, M. HUPPENOIRE, Adjoints, M. ROULLIER, Maire délégué de St-Quentin-les-Trôo, M. MICHEL, Conseiller municipal délégué, Mme COSNIER, Mme GERARD-GERBRON, Mme HALLIER, M. ROUSSEAU, MM. SIMIER, VASSEUR Mme VERRIER, M. FROMION, Mme BONHOMME, M. SAUVAL, Mme FELARD.

Etaient absents, excusés : Mmes BOURDERIOUX, Mme BALOURDET, M. BARROIS, Mmes LAMOTTE, LEBARROIS, Mlle PITAT, Mme LEFERT.

Pouvoirs : Mme BOURDERIOUX à Mme GOUPY, Mme BALOURDET à M. ROGER, Mme LAMOTTE à M. GUIBON, Mme LEBARROIS à Mme LEGEAY, Mlle PITAT à M. SASSIER.

Secrétaire de séance : M. MOYER.

1°) - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le président de séance propose l'adoption du procès verbal de celle du 18 octobre 2010.

Ce procès verbal n'appelant pas de commentaires, il est adopté.

2°) - DECISIONS DU MAIRE

En vertu des délégations dont il dispose, P Roger annonce que le maire a été amené à prendre les décisions suivantes :

2.1 - délivrance à M. Michel TOUZEAU d'un renouvellement de concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de la famille TOUZEAU-SERPIN (166 €).

2.2 - la Commune de Montoire-sur-le-Loir contracte un bail à usage d'habitation pour le **logement D, sis 1 rue Ronsard** 1 rue Ronsard 41800 Montoire-sur-le-Loir avec **Madame Jacqueline LENOT** pour son petit-fils mineur **Théo RAIMBAULT**.

Les principales caractéristiques de ce contrat qui rentre dans le cadre de la loi n° 89-462 DU 06/07/1989 sont les suivantes :

Durée de **6 ans** ;

Prise d'effet : le **22 octobre 2010** ;

Loyer mensuel **196,00 €**, révisable annuellement au 22 octobre ;

Paielement à terme échu, le premier étant fixé au **30/10/2010**.

Indice de référence : **Indice de référence des loyers**.

Indice de base : celui du 2^{er} trimestre 2010 : **118,26**.

Caution d'un montant égal au prix d'un loyer mensuel (soit **196,00 €**)

2.3 - La commune de Montoire-sur-le-Loir passe avec Val du Loir Automobiles – 2 rue Claude **Bernard 41800 Montoire-sur-le-Loir/Beauciel Automobiles Vendôme - 33 route de Paris Saint-Ouen BP 90082 41102 VENDOME CEDEX (offre conjointe)** un marché à procédure adaptée portant sur l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour les services.

Ses caractéristiques principales sont les suivantes : Boxer Fourgon 333 LH2H2 HDI 100 ch CD (volume 11,5 m3) Blanc banquise - Puissance fiscale : 7CV - 74400 km du 19/04/2007, équipé de : radio CD, air conditionné, porte latérale droite coulissante, Cloison de séparation tôlée, condamnation centralisée.

3°) - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

Le maire annonce qu'il convient de procéder au remplacement des postes devenus vacants au sein des différentes commissions municipales, particulièrement consécutivement au fait que le maire est président de droit de chacune des commissions et étant précisé que certains élus ont également manifesté le souhait de changer de commissions.

Il rappelle le nom des membres composant les différentes commissions ainsi que les changements proposés au sein de la liste majoritaire.

J.-M. Fromion propose sa candidature à la commission marché, où son groupe n'était pas représenté et propose qu'A. Sauval le remplace au sein des commissions des finances, et communication. J. Sassier est pressenti pour cette même commission. G Moyer propose son retrait de la commission des sports au profit de la candidature de K. Felard.

P. Roger demande que le conseil veuille bien passer au vote.

Les résultats sont les suivants : sont élus membres des différentes commissions :

1 - COMMISSION TRAVAUX/VOIRIE/BATIMENT/CIMETIERE (10 membres)

Daniel GUIBON	Christiane COSNIER
Sylvie VERRIER	Henri ROULLIER
André MICHEL	Karen FELARD
Muriel GERARD-GERBRON	Arnaud SAUVAL
Marie-Thérèse BALOURDET	Marie LEFERT

2 - COMMISSION URBANISME/LOGEMENT/CADRE DE VIE/ENVIRONNEMENT (10 membres)

Joël SASSIER	Sylvie BOURDERIOUX
Sébastien BARROIS	Benoît ROUSSEAU
Frédérique LAMOTTE	Henri ROULLIER
Katia PITAT	Odile BONHOMME
Guy MOYER	Marie LEFERT

3 - COMMISSION TOURISME/CULTURE/PATRIMOINE (10 membres)

Pierre VASSEUR	Marie-Thérèse BALOURDET
André MICHEL	Sylvie BOURDERIOUX
Romuald SIMIER	Christiane COSNIER
Christine LEGEAY	Odile BONHOMME
Joël SASSIER	Marie LEFERT

4 - COMMISSION ANIMATION/FETES/FOIRES ET MARCHES (10 membres)

Jocelyne GOUPY	Daniel GUIBON
Solange HALLIER	Benoît ROUSSEAU
Katia PITAT	Muriel GERARD-GERBRON
Sylvie VERRIER	Arnaud SAUVAL
Pierre VASSEUR	Marie LEFERT

5 - COMMISSION FINANCES (8 membres)

Dany HUPPENOIRE	Joël SASSIER
Henri ROULLIER	Muriel GERARD-GERBRON
Guy MOYER	Arnaud SAUVAL
Sylvie VERRIER	Marie LEFERT

6 - COMMISSION SPORT/VIE ASSOCIATIVE/JEUNESSE (8 membres)

Dany HUPPENOIRE	Karen FELARD
Benoît ROUSSEAU	Sébastien BARROIS
Romuald SIMIER	Arnaud SAUVAL
Myriam LEBARROIS	Marie LEFERT

7 - COMMISSION COMMUNICATION/AFFAIRES ECONOMIQUES/EMPLOI (8 membres)

Joël SASSIER	Marie-Thérèse BALOURDET
Guy MOYER	Christine LEGEAY
Pierre VASSEUR	Arnaud SAUVAL
Katia PITAT	Marie LEFERT

8 - COMMISSION AFFAIRES SOCIALES - ENFANCE/PETITE ENFANCE (8 membres)

Sylvie BOURDERIOUX	Dany HUPPENOIRE
Myriam LEBARROIS	Karen FELARD
Frédérika LAMOTTE	Odile BONHOMME
Solange HALLIER	Marie LEFERT

9 - COMMISSION CITOYENNETE/COOPERATION INTERNATIONALE/SCOLAIRE (9 membres)

Christine LEGEAY	Pierre VASSEUR
André MICHEL	Katia PITAT
Romuald SIMIER	Jean-Michel FROMION
Joël SASSIER	Marie LEFERT
Sylvie VERRIER	XX

4°) - INDEMNITES DES MAIRES, ADJOINTS ET CONSEILLER DELEGUE POUR LE MANDAT

Le nouveau maire annonce qu'aucune remise en cause du principe de fonctionnement antérieur n'étant prévue, le nombre d'adjoints, maire délégué et conseiller municipal délégué sera maintenu.

Les arrêtés portant délégation du maire aux adjoints et conseiller délégué ont été pris.

Il précise à cette occasion qu'il n'y a pas de changement substantiel dans les attributions de ses collègues qui se sont très bien acquittés de leurs délégations. Les seuls changements concerneront la répartition entre lui-même et son premier adjoint. Il conservera une des délégations dont il bénéficiait en tant qu'adjoint, les finances. Guy Moyer reprenant la communication, et une autre tâche ardue qu'avait reprise M. Cureau, à savoir les ressources humaines.

P Roger propose de prendre une nouvelle délibération portant attribution d'indemnités dans le même esprit que celui pris en début de mandat.

A savoir : - de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux maximum suivants :

- taux en pourcentage de l'indice 1015 - Maire : 55 % (commune de 3500 à 9 999 habitants)
 - taux en pourcentage de l'indemnité des Adjoints au Maire : 22 % (commune de 3500 à 9 999 habitants)
 - taux en pourcentage de l'indemnité du Maire Délégué (commune de – 500 hab.): 17 %.
- d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6531 du budget communal.

Compte tenu du maintien de la configuration précédente, la répartition serait donc la suivante :

Qualités électives	Pourcentage de l'indice 1015
Maire	55,00%
Maire délégué de St-Quentin-les-Trôo	16,55%
1^{er} adjoint	19,70%
2^{ème} adjoint	19,70%
3^{ème} adjoint	19,70%

4 ^{ème} adjoint	19,70%
5 ^{ème} adjoint	19,70%
6 ^{ème} adjoint	19,70%
7 ^{ème} adjoint	19,70%
Conseiller Municipal Délégué	16,55%

J.-M. Fromion souligne qu'il aurait préféré, pour la transparence, qu'apparaissent les sommes que cela représente plutôt que le pourcentage de l'indice de référence, même s'il admet que cela se trouve facilement sur Internet.

La délibération est adoptée. J.M. Fromion, O. Bonhomme et A. Sauval s'abstiennent

5°) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CHAMBRE FUNERAIRE - CONVENTION AVEC LA SARL MAISON DUPUY DE LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR POUR UNE DUREE DE 5 ANS

Le maire rappelle qu'une procédure avait été lancée en vue de confier la délégation de service public de notre chambre funéraire dans les conditions prévues par le cahier des charges et selon les tarifs proposés à compter du 1er janvier 2011.

Il charge J. Goupy, Adjointe déléguée entre autres à ce domaine, de commenter le rapport établi à l'occasion de cette procédure au cours de laquelle trois entreprises de pompes funèbres ont déposé leur candidature.

L'une des offres supérieures en termes de prix, Gouzènes de Ruillé-sur-Loir, n'a pas été retenue pour la phase de négociation. Cette phase de négociation a donné l'occasion de faire le point entre l'entreprise Picard actuel délégataire et Dupuy de la Chartre sur le Loir, les offres étant équivalentes sur l'aspect prix.

Il ressort que les améliorations proposées par la maison Dupuy sont nettement plus précisément définies et appréciées. Et tout porte à croire au vu de la connaissance que l'on a de l'une et l'autre des entreprises que le professionnalisme des Ets Dupuy est supérieur.

Au vu de ces éléments c'est sur cette entreprise que le choix de conclure la DSP se porte.

J. Goupy rappelle l'historique dans le détail et fait état de reproches que l'on a pu observer dans la manière dont l'établissement a été géré durant la délégation en cours.

Elle rappelle qu'à plusieurs occasions des observations lui ont été faites dont il n'a guère tenu compte.

O. Bonhomme demande qui surveillait le travail de l'entreprise Picard.

Elle lui répond que Daniel Guibon et elle-même.

Elle ajoute que plusieurs entreprises de pompes funèbres extérieures y compris certaines qui ne se sont pas portées candidates, nous avaient également alertés sur des dysfonctionnements que nous avons retransmis à l'entreprise Picard.

M. Picard a effectivement proposé des améliorations, imprécises et non chiffrées, durant la phase de négociation.

Ce n'est que pendant le week-end que celui-ci a transmis une estimation des améliorations qu'il proposait après qu'il a reçu le courrier par lequel son offre n'était pas retenue.

Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'elle est arrivée à la conclusion que l'offre de la maison Dupuy était plus satisfaisante.

O. Bonhomme souligne que c'est une entreprise montoirienne.

Le maire soumet au vote la proposition de confier la délégation de service public de gestion de la Funéraire à la maison Dupuy dans les conditions présentées.

La délibération est adoptée. K. Félard, H. Roullier, M. Gérard-Gerbron s'abstiennent, J. Sassier, J.M. Fromion, O. Bonhomme et A. Sauval ont voté contre.

6°) - PATRIMOINE – SECTEUR DES MARRONNIERS – VENTE DE LA PARCELLE AH 265 – ANNULATION

Pierre Roger rappelle que lors de la dernière séance une délibération avait été prise portant vente du dernier lot du lotissement, lot n°1 parcelle cadastrée AH 265 à Mme Sylvie TREMBLAY. Cette dernière est revenue sur sa décision et renonce à l'acquisition.

Il demande de bien vouloir annuler la délibération prise à cette occasion.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7°) - PATRIMOINE – VENTE D'UN TERRAIN - PARCELLES CADASTREES AA 659 ET 663 AB 215 ET AB 323 A 330 A M. POCHERIAU

Pierre Roger indique que comme cela a été vu précédemment M. Pocheriau loue à la commune de Montoire depuis plusieurs années des parties de parcelles en bordure du Loir au titre de l'exploitation de son activité au Clos du Loir.

Depuis un certain temps des contacts ont été pris avec M. Pocheriau, acquéreur potentiel de l'ensemble de l'unité foncière qui jouxte sa propriété actuellement à usage de boulodrome.

Un projet a été envisagé avec l'association utilisatrice. Celui-ci consisterait dans la délocalisation des actuels équipements au complexe sportif, avec création d'un clubhouse et de terrains.

M. Pocheriau est acheteur des parcelles cadastrées AA 659 et 663 et AB 215 et AB 323 à 330 pour une surface totale approximative de 3 806 m² à la valeur estimée par le service du Domaine soit 62 000 €. Une servitude de passage pour un réseau public d'eaux pluviales sur la parcelle devra être préservée.

Il est proposé d'accepter le principe de cette vente à effet au 1^{er} mai 2011 avec paiement du prix à cette même date.

M^e Racault serait chargé de représenter la commune dans cette affaire.

Dany Huppenoire apporte quelques précisions techniques et en particulier que c'est l'association qui compte monter elle-même le clubhouse en indiquant que cet aspect sera examiné dans un autre point de l'ordre du jour.

R. Simier demande quel est le projet du Clos du Loir.

D. Huppenoire indique qu'il y a sur place des problèmes de voisinage liés à des soucis de stationnement tant pour le club de pétanque que pour la salle de réception. Il s'agirait donc de faire des parkings.

J. Sassier complète que le PLU et le PPRI ne permettent pas autre chose.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8°) - PATRIMOINE – ACQUISITION D'UN TERRAIN DE BORD DE LOIR - PARCELLES AA 278 ET 279 A M. CARTIER

Le maire fait observer que les parcelles du bord de Loir entre le quartier Marescot et le lavoir, près de la passerelle boulevard des Alliés sont classées en emplacement réservé du PLU de Montoire.

Nous savons que se rendre propriétaire de l'ensemble des parcelles est, par définition, un travail de longue haleine, particulièrement pour des bords de Loir prisés par les Montoiriens.

Une opportunité s'est présentée dans la mesure où nous avons eu connaissance du fait que M. Alain Cartier, était vendeur d'un de ces bords de Loir, contigu à un bord de Loir dont nous sommes déjà propriétaires.

Nous avons donc entamé des négociations avec lui et il s'avère que ce dernier est vendeur pour la somme de 7 500 € à laquelle il nous faudra ajouter 1 500 € de frais.

Il vous est proposé d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer l'acte à intervenir qui sera établi par M^e Racault.

J. Sassier souligne l'utilité d'avoir la maîtrise des rives, y compris pour l'entretien du Loir dans le cadre de la politique du SIERAVL.

R. Simier propose d'en faire des jardins ouvriers.

Il lui est répondu que c'est un peu ce que l'on fait déjà.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9°) - PATRIMOINE – MAISON DES ASSOCIATIONS - CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS AFFECTATAIRES DE SALLES DE MANIERE EXCLUSIVE

Le Maire indique que La Croix Rouge, les Restaurants du Cœur, et le Secours Catholique sont ou seront occupantes de salles d'une manière exclusive pour l'exercice de missions d'intérêt général à caractère social.

Il propose d'officialiser ces mises à disposition gratuites par des conventions qu'il sera autorisé à signer.

Il passe la parole à D. Huppenoire qui annonce souhaiter l'unité pour les locaux mis à disposition comme cela était fait pour les équipements sportifs. Il donne les grandes lignes de ce que contiendra cette convention cadre. Celle-ci est basée sur la convention des Restaurants du Cœur qui a été un peu réaménagée en lui intégrant, par exemple, l'interdiction de modifier les systèmes de fermeture sans l'aval de la commune.

A. Sauval déplore de ne pas avoir reçu ce projet. D. Huppenoire précise n'avoir eu les derniers éléments que tardivement et n'a pu le finaliser que ce week-end.

Le projet sera soumis à chacune des associations et soumis à votre validation lors de la prochaine séance.

Il ne s'agit ici que de valider le cadre de cette convention

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10°) - PATRIMOINE – COMPLEXE SPORTIF – AUTORISATION DE DEPOSER LE DOSSIER REQUIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN CLUBHOUSE

Pierre Roger indique que comme cela a également été vu précédemment il est convenu la création d'un clubhouse et de terrains de pétanque au complexe sportif sur l'unité foncière constituée des parcelles cadastrées AK 81-87- 88 et 158.

Il laisse le soin à D. Huppenoire de présenter le projet. Il s'agira de réinvestir les 62 000 € de la vente des anciens terrains dans cette opération qui devrait comporter 56 terrains plus de l'éclairage et le clubhouse.

Pierre Roger propose de l'autoriser à déposer pour le compte de la commune le dossier requis auprès des services de l'Etat en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11°) - INTERCOMMUNALITE - RAPPORT D'ACTIVITE 2009 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RONSARD

Le président de la CCPR nous a transmis son rapport d'activité 2009 accompagné des comptes administratifs de l'exercice correspondant.

Il sera demandé au conseil de bien vouloir en prendre acte.

Les délégués pourront à cette occasion commenter l'activité de la structure intercommunale.

Il est pris acte

12°) - TOURISME - CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'OFFICE DE TOURISME

Pierre Vasseur, Président de l'Office de Tourisme, concerné par le sujet quitte l'assemblée durant son examen.

La démarche entreprise par l'Office du Tourisme en vue de l'obtention de la marque Qualité tourisme a donné l'occasion de toiletter la convention d'objectifs préexistante.

Il est proposé de passer avec l'association une nouvelle convention dont la prise d'effet serait prévue au 1^{er} décembre 2010 pour une durée de 10 ans, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. (cf le projet de convention joint).

Pierre Roger observe que l'on ne sait pas où l'on en sera dans 10 ans compte tenu des transferts de compétences envisagées.

O. Bonhomme fait remarquer que les sommes inscrites évolueront

G. Moyer note que ces montants ne sont pas figés. Le paragraphe suivant ouvre les portes à cette évolution.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pierre Vasseur rejoint l'assemblée et annonce la prochaine assemblée générale de l'Office du Tourisme le 11 février à 18 h 00 à la salle des fêtes de Montoire avec un renouvellement conséquent du bureau.

13°) - FINANCES - URBANISME – CREATION D'UN NOUVEAU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DE LA CROIX DE FOSSE »

Le maire confirme que, dans la suite de ce qui avait été convenu, les élus en charge de l'urbanisme et les services de la ville ont travaillé sur les dossiers d'urbanisation. Un nouveau lotissement devrait pouvoir sortir prochainement sur des terrains dont nous avons la maîtrise foncière.

J. Sassier prend son relais afin de présenter le projet qui succédera à celui des Marronniers. C'est l'ouverture de la plaine de Fosse avec un premier lotissement d'environ huit lots.

Le projet plus précis sera présenté lors d'une prochaine réunion de la commission d'urbanisme.

Il sera en continuité avec l'urbanisation d'un secteur voisin en privatif.

Il est proposé la création d'un nouveau budget annexe (soumis à la TVA) « Lotissement de la Croix de Fosse » qui permettra la tenue d'une comptabilité spécifique à cette opération et d'un secteur d'activité distinct requis dans le cadre des obligations comptables et fiscales.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14°) - FINANCES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Pierre Roger annonce que les associations qui sont intervenues dans le cadre de la saison culturelle régionale ont produit les justificatifs afférents aux événements qui y ont été intégrés. En conséquence, les crédits réservés au budget pour leur allouer une subvention en 2010 peuvent leur être affectés comme suit :

- Comité du Festival	: 6 756,75 €
- Carnaval et Cie	: 2 063,30 €
- A l'Unisson	: 1 934,43 €
- Slam	: 861,69 €

Il est précisé par A. Michel que cela correspond à des reversements de subventions encaissées.

Par ailleurs, la réglementation prévoit que le montant des titres restaurant non utilisés (perdus ou périmés) doit être reversé chaque année aux comités d'entreprise des personnels bénéficiaires. C'est cette année une somme de 327 € qui se retrouve non consommée.

Il est donc proposé de reverser, sous forme de subvention, un montant équivalent à l' « Amicale du personnel communal ».

- Amicale du personnel communal	: 327 €
---------------------------------	---------

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15°) - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°4

Pierre Roger présente le projet de décision modificative qui intègre un ensemble d'ajustements comptables, soit sollicités par la Trésorerie, soit justifiés par des nécessités qui sont apparues depuis le vote du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16°) - FINANCES – OUVERTURES DE CREDITS PAR ANTICIPATION SUR LE BUDGET 2011

Le maire clôt ce volet financier en soulignant que comme cela a été vu au cours d'une précédente séance du Conseil Municipal, la réfection de la rue St-Laurent doit être réalisée durant l'année 2011 et un groupement de commandes a été constitué avec le SIAEPA pour attribuer les marchés de maîtrise d'œuvre correspondant aux travaux de l'une et l'autre structure.

Afin de pouvoir lancer la consultation sans tarder, il vous est proposé de prévoir l'ouverture de crédits par anticipation sur le vote du budget 2011 au **programme 123 « réfection de la Rue St-Laurent »** article 2152 – Installation de voirie, à hauteur de 50 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

K Pitat rejoint l'assemblée à 22 h 10

17°) - AFFAIRES DIVERSES

Pierre Roger présente les remerciements de la Maison Familiale de Neuvy-le-Roi pour la subvention versée.

A. Michel annonce la tenue le 14/12 d'une conférence sur 1940 avec des témoignages de Montoiriens « l'année 1940 au jour le jour » avec la présence de l'historien Jean-Pierre Azéma.

J. Goupy fait savoir qu'il a été récolté 1936 € au cours des différentes actions en faveur du Téléthon.

P. Roger annonce toujours attendre de la part de M. Fromion son article pour le Montoire-Magazine.

D. Huppenoire absent lors de l'ouverture de la précédente séance demande que J.-M. Fromion précise si la déclaration de A. Sauval avait été faite au nom de leur groupe.

Ce dernier lui répond que oui.

P. Roger rappelle qu'il n'a pas cautionné cette manière d'agir, pas plus que les réactions qui y ont fait suite. Il souhaite pour l'avenir de relations plus constructives de la part de l'opposition.

P. Vasseur souligne qu'A. Sauval n'avait pas à l'interrompre à ce moment mais qu'il aurait pu s'exprimer au moment de l'élection du Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée les an, mois et jours susdits à 22 h 18.

DECISION MODIFICATIVE N°4

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement	CHAP	Libellés	Dépenses en +	Dépenses en -	Recettes en +	Recettes en -
60628 - fourn diverses	011	Complt travaux en régie	4 000,00			
60632 - fourn petits équipements	011	Maison assoc	2 190,00		6 190,00	
722 - Travaux en régie	042					
60628 - fourn; diverses	011	Travaux en régie cimetière	10 000,00		10 000,00	
722 - Travaux en régie	042					
6574 - subvention aux associations	65	complt pr revertst subv slam-	2 223,00			
7488 - autres subventions	74	festival-a l'unisson			2 223,00	
6574 - subvention aux associations	65	reverst remb tickets restau	327,00			
7788 - produits exceptionnels	77	accor à l'amicale			327,00	
775 - produits des cessions	77	vente camion et terrain à	1 850,00		1 850,00	
023 - virement à la section d'investissement	023	labé				
TOTAL			20 590,00	0,00	20 590,00	0,00
			20 590,00		20 590,00	

Investissement	CHAP	Libellés	Dépenses en +	Dépenses en -	Recettes en +	Recettes en -
2313 prog 114 - travaux maison des assoc en régie	040	modif chapitre travaux en	6 190,00			
2313 pro 114 - Travaux maison des assoc	23	régie maison assoc		6 190,00		
211- prog 117 - cimetière trx en régie	040	modif chapitre travaux en	10 000,00			
2116 prog 117 - cimetière	21	régie cimetière		10 000,00		
21571 - véhicule voirie espaces verts	21		2 420,00			
020 - dépenses imprévues d'investissement	020	transfert crédit pour camion		1 550,00		
2158 - autres matériel	21	et compt pour acquisition		870,00		
2182 - véhicule batiments	21	reliquat véhicule pour	1 100,00			
2158 - autres matériel pour serv batiments	21	équilibrreuse	1 100,00			
165 - remb caution	16	remb caution Cer France	544,00			
020 - dépenses imprévues d'investissement	020			544,00		
2111 - terrain nu	21	acquisition bord de loir	9 000,00			
020 - dépenses imprévues d'investissement	020	Cartier		9 000,00		
21311 - mairie clés	21	modif article partie logiciel	939,00			
205 - logiciel pour clés mairie	20	pour clés mairie et cpt pour		939,00		
020 - dépenses imprévues d'investissement	020	logiciel	156,00			
205 - logiciel pour clés mairie	20			156,00		
21318 - prog 50 - panneaux solaires	21	Transfert crédit pour fin		3 950,00		
2113 - prog 50 - travaux batiment complexe sportif	21	travaux complexe	3 950,00			
2188 prog 50 - immo corporelles pour complexe sportif	21	modif art achat protections	642,00			
21318 prog 50 - panneaux solaires	21	poteaux c. sport		642,00		
024 - Produits des cessions	024	vente camion et terrain à				1 850,00
021 - virement de la section de fonctionnement	021	labé			1 850,00	
TOTAL			34 941,00	34 941,00	1 850,00	1 850,00
			0,00		0,00	